

Dossier suivi par
BOURDET Matthieu
Tél. : + 33 5 61 55 66 06
daji.elections@univ-tlse3.fr

Décision n° 2022-JMB-104

Arrêté portant proclamation des résultats pour les élections des représentants des personnels enseignants au conseil du département des langues – scrutin du 20 septembre 2022

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L.714-1 et D.714-77 à D.714-82 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;
Vu les statuts du Département des langues ;
Vu la délibération 2020/01-CA-003, en date du 20 janvier 2020 portant le professeur Jean-Marc BROTO à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
Vu la délibération n° 2021/09/CA-078 du 27 septembre 2021 portant création du département des langues ;
Vu l'arrêté n° 2022-JMB-096 portant organisation de l'élection ;
Vu l'arrêté n° 2022-JMB-101 portant recevabilité des candidatures ;
Vu le PV de dépouillement ;

DECIDE

Article 1 : Proclamation

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le mardi 20 septembre 2022, est proclamée élue pour siéger au conseil de du département des langues, la personne dont le nom suit :

Collège des enseignants et enseignants-chercheurs autres langues (autres que anglais)

- Stéphanie HONTANG

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services adjoint de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est affiché au bâtiment de l'administration centrale et au département des langues, bâtiment 4A. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université. Il sera transmis à la rectrice de région académique.

Fait à Toulouse, le 23 septembre 2022,

Le Président de l'Université Paul Sabatier,
Jean-Marc BROTO

